

**MAÎTRES AUXILIAIRES, CONTRACTUELS, VACATAIRES
EXERÇANT DANS LES COLLÈGES, LYCÉES, GRETA ET MGI**

(ré)Agissez !

VOTEZ



Pour un véritable plan de titularisation

La FSU mène depuis plus de 10 ans un rude combat syndical contre la vacation ; le ministère s'est engagé, suite au vœu déposé par la FSU en juillet lors de l'instance paritaire ministérielle, à ne plus y recourir à cette rentrée et à prochainement abroger le décret sur la vacation. L'action résolue du SNES-FSU, du SNEP-FSU et du SNUEP-FSU a pesé, et cette victoire doit nous conforter dans la détermination à obtenir un véritable plan de titularisation ambitieux. Si d'autres se sont réveillés tardivement, pensant que signer un protocole suffit en soi, nos syndicats, avec la FSU, n'ont attendu ni la fin du plan Sapin, ni l'approche des élections professionnelles pour dénoncer le sort réservé aux non-titulaires, agir pour des avancées, leur titularisation et les défendre pied à pied dans les académies.

La FSU, première fédération des personnels de l'éducation, s'est beaucoup impliquée dans les négociations, réclamées depuis longtemps, qui doivent déboucher notamment sur une prochaine loi. Le dispositif de titularisation comporte trop d'insuffisances, écartant de nombreux agents.

Sa position majoritaire dans la fonction publique d'État - à laquelle les agents de l'éducation appartiennent - lui permet de participer activement aux suites et aux groupes de travail d'application du protocole au ministère de l'Éducation nationale, en posant ses revendications. Avec la contribution du SNES-FSU, du SNEP-FSU et du SNUEP-FSU, la FSU a déposé des amendements pour améliorer le projet de loi soumis au Conseil supérieur de la Fonction publique et faire en sorte que tous les agents soient concernés. Nous interpellons également les parlementaires qui auront à voter la loi. Les non-titulaires peuvent compter sur le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU pour porter l'exigence d'un élargissement des conditions d'accès et la nécessité de créer des postes à hauteur de l'enjeu : la résorption de la précarité. Pour la deuxième fois, entre le 13 et le 20 octobre, les non-titulaires voteront, comme leurs collègues titulaires.

Que les non-titulaires puissent voter aux élections professionnelles était un combat ancien de la FSU.

En votant pour les syndicats de la FSU au comité technique et pour le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU aux CCP, vous aurez l'assurance de voter pour un syndicalisme de luttes et de progrès social qui ne se compromet pas avec un pouvoir politique cassant l'éducation et les services publics.

Il faut résorber

→ Pour un véritable plan de titularisation

Le dispositif en cours est très insuffisant : critères restrictifs écartant du dispositif des agents à l'ancienneté pourtant conséquente et laissant sans perspective ceux entrés récemment dans le métier, services effectués en tant que vacataires non pris en compte pour le dispositif de titularisation ou l'accès au CDI, temps incomplets inférieurs à 70 % d'un temps complet pénalisant pour l'accès au dispositif, seulement 10 000 éligibles au dispositif de titularisation sur quatre ans pour 35 000 agents recrutés.

Le SNES, le SNEP et le SNUEP revendiquent :

- ◆ Plus d'ambition et des postes pour résorber totalement la précarité.
- ◆ Un plan de titularisation rapide, n'écartant aucun non-titulaire en poste ou au chômage afin que les missions de service public soient exercées par des agents titulaires.
- ◆ Les collègues doivent bénéficier du CDI, qui ne doit pas être l'étape finale pour eux.

→ Pour une mastérisation accompagnée et facilitée

La mastérisation, par l'élévation du niveau de recrutement, constitue un levier pour la revalorisation de nos métiers (tous les pays européens recrutent désormais leurs enseignants au master).

- ◆ Les non-titulaires doivent passer les concours externe et interne sans master par dérogation, sans limite dans le temps, pour les enseignants et CPE non titulaires (le ministère a choisi de la limiter à la session 2015).
- ◆ Le ministère doit renoncer aux certifications en langue (Cles) et en informatique (C2i), et prendre en charge l'accès au master des non-titulaires.

→ Pour des conditions d'exercice respectueuses des agents

- ◆ Arrêt des affectations éloignées du lieu de vie ou sur plusieurs établissements sans indemnités kilométriques, du va-et-vient incessant entre collège, lycée général ou professionnel, de la bivalence imposée.
- ◆ Des formations plus fréquentes et plus accessibles aux concours internes qu'il faut rouvrir dans toutes les disciplines

→ Pour des rémunérations revalorisées

Tous les agents de la Fonction publique ont perdu 20 % de leur pouvoir d'achat en 20 ans. Les CDD sont les plus lésés : dans la majorité des académies, ils n'avancent pas malgré le cumul des années. Les recteurs abusent de leur pouvoir en retenant la plupart du temps l'indice le plus bas de la grille des contractuels et en ne respectant pas les qualifications universitaires ou l'expérience professionnelle en LP.

- ◆ Une progression salariale organisée pour tous les non-titulaires dans une grille nationale respectant les diplômes ou l'expérience professionnelle est indispensable.
- ◆ La revalorisation des grilles de progression des agents en CDI, aujourd'hui de 30 à 40 % inférieures à celles d'un titulaire et avec un avancement moins rapide est nécessaire.



VOTEZ



er la précarité

→ Pour une gestion nationale et transparente

L'abandon de règles nationales dans la gestion des non-titulaires à la fin des années 90 a engendré des régressions considérables et d'importantes disparités d'une académie à l'autre en termes de rémunérations et d'affectations notamment.

- ◆ Un cadrage national des agents non titulaires : mêmes rémunérations valorisées, mêmes critères d'affectation, mêmes règles de gestion partout !

→ Pour des CCP remplissant réellement leur rôle

Obtenues par la FSU en mars 2007, les commissions consultatives paritaires étaient réclamées par la FSU pour lutter contre les abus et l'arbitraire des rectorats.

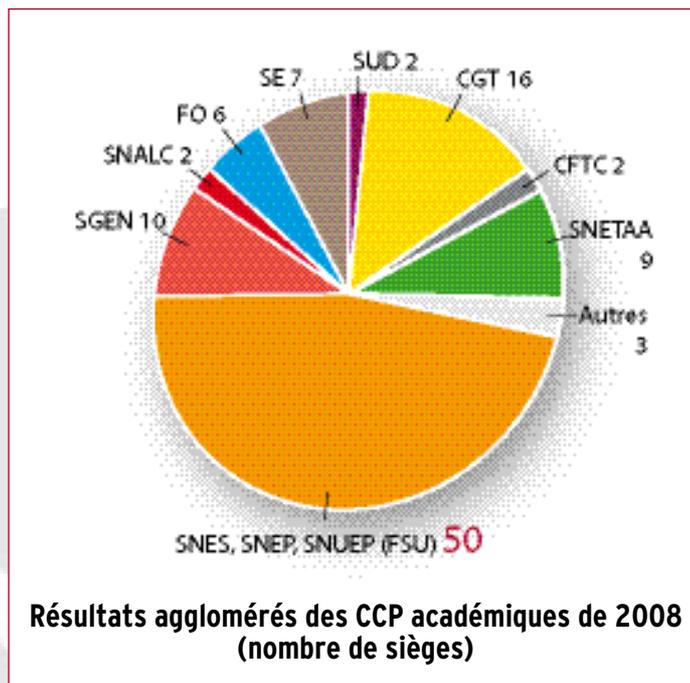
- ◆ Pas de CCP réduites à de simples chambres d'enregistrement des décisions de l'administration.
- ◆ Cet outil de défense ne doit pas se limiter à l'examen des décisions de licenciement, de sanctions disciplinaires, mais devenir un lieu de transparence et de contrôle des actes de gestion des non-titulaires (affectations, avancement...) afin de permettre l'équité de traitement de tous et un véritable dialogue social sur l'ensemble de la gestion des agents.

→ Pour des droits des personnels respectés

- ◆ Le respect des textes doit devenir la règle : les rectorats rognent sur les droits des non-titulaires en contournant leurs droits sociaux, l'obligation de CDI, en les privant de congés payés, etc. La FSU et ses syndicats ont accompagné des collègues devant les tribunaux : rectorats et ministère ont été condamnés à de lourds dommages et intérêts allant jusqu'à 25 000 euros. Le protocole sur les non-titulaires garde la trace de nos recours en justice pour l'évolution des critères d'accès au CDI (tolérance d'interruption de trois mois entre deux contrats).

→ Agents de GRETA et de MGI : titularisation, aussi !

- ◆ Accès des agents des GRETA au dispositif de titularisation.
- ◆ Intégration des personnels en MGI dans le corps des certifiés ou PLP CPIF dans le cadre de l'actuel projet de loi : la fermeture du CPIF en 2005 a été vécue par ces agents comme un véritable manque de reconnaissance.



VOTEZ



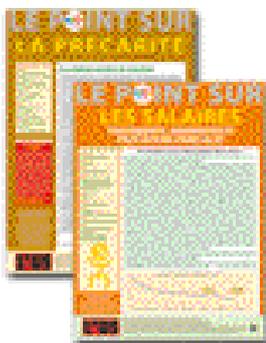
DES OUTILS POUR CONNAÎTRE ET DÉFENDRE VOS DROITS



Des suppléments
pour tout savoir
sur les mutations,
les carrières,
les disciplines...



Le Point sur...
Les grands sujets
d'actualité et
leurs enjeux.
Pour comprendre,
réfléchir et proposer.



POUR VOTER : OBTENIR L'IDENTIFIANT ET LE MOT DE PASSE DE VOTE

Si vous n'avez pas reçu de notice de vote papier (dans votre établissement ou à votre domicile), les informations permettant de récupérer ces éléments vous ont été adressées par courriel à votre adresse professionnelle (prenom.nom@ac-academie.fr).

Il est donc impératif :

- d'avoir activé cette messagerie académique (pour cela, contactez

votre correspondant messagerie, il y en a un par établissement) ;

- de s'assurer qu'elle n'est pas saturée.

Pour effectuer cette opération, munissez-vous de votre NUMEN et des 6^e et 7^e caractères de votre numéro de Sécurité sociale (département de naissance).

Notez ou imprimez et gardez précieusement les informations qui vous seront communiquées.

VOTEZ